

Concept de protection - Événements en présentiel Epi-Suisse

Epi-Suisse assure...

- des salles de cours suffisamment grandes pour que les règles de distanciation puissent être respectées.
- le nécessaire pour l'hygiène des mains dans le bâtiment des cours et désinfectant pour les mains à l'entrée de la salle de cours.
- une aération régulière de la pièce (au moins toutes les 30 minutes).
- une infrastructure propre sur le lieu du cours.
- la mise en œuvre de l'obligation de porter un masque pour toutes les personnes qui peuvent en porter un.
- la restauration dans un cadre sûr pour les événements de toute la journée.

Les participants sont responsables de...

- **confirmer l'un des trois points suivants sous forme numérique ou écrite** (sera vérifié à l'entrée mais non documenté) :
 - o **Vacciné** (2e dose reçue).
 - o **Testé** (par test antigénique au maximum 24h avant l'événement ou par test PCR au maximum 48h avant l'événement. Attention : cette opération doit être effectuée dans un centre d'examen officiel. Les auto-tests ne sont pas autorisés). Les frais reliés à ces tests sont à la charge du participant.
 - o **Guéri** (apporter le certificat de la maladie COVID-19 guérie).
- observer la distance.
- apporter un masque.
- prendre la décision de participer au cours malgré les risques éventuels d'infection.

Exclusion des participants de nos événements s'ils...

- présentent des symptômes de COVID-19.
- ont été en contact avec des personnes infectées au cours des 14 derniers jours.
- sont malades et que l'infection a été confirmée il y a moins de 14 jours.
- n'adhèrent pas au concept de protection ou mettent les autres participants en danger par leur comportement.

Statut: 11.11.2021/ml